SERVICE DE L'EAU

RAPPORT ANNUEL – ANNEE 2019
Décret n° 95-635 du 6/5/95 – Annexé au BP 2020

Situation du service en 2019 :
1 706 abonnés
La prime fixe pour participation à l'entretien des branchements AEP, en fonction du diamètre du compteur dégage une recette de 29 591,10 € (28 046 € HT + 1 545,10 € de TVA).

211 333 m3 facturés en 2019 = 299 145,84 € HT (dont 48 811,20 € HT d'abonnement).

En 2019, l'excédent de fonctionnement du SPIC AEP s'élève à 172 046,14 € (pour mémoire 173 599,83 € en 2018).

La dernière étude menée en 2018 caractérisait le réseau de la ville comme bon. Les pressions mesurées lors de la campagne de mesures montraient des résultats satisfaisants, c'est-à-dire sans risques majeur pour les canalisations et les abonnés.

La section d'investissement étant excédentaire de 498 318,54 € il est proposé de réaffecter l'excédent de fonctionnement de 172 046,14 € en section d'exploitation du budget primitif 2020.

Le compte 68 est tenu de faire des provisions pour le remplacement des réseaux et compteurs existants. En 2019, le volume acheté au SIAEP de Machy, facturé par Véolia est de 289 570 m3 contre 292 953 m3 en 2018 ; la revente aux abonnés est de 211 333 m3. Un bon réseau, en moyenne, en zone rurale, doit fonctionner à 80 % de rentabilité, soit 231 656 m3. En 2019, la revente a atteint un taux de 73 %, résultat qui a augmenté de 5 points par rapport à 2018. Une simulation sur les 6 dernières années laisse apparaître une rentabilité moyenne de 76 %.

Une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau a été effectuée en décembre 2019 afin d'acheter du matériel de recherche de fuites. L'achat de ce matériel permettrait au service de gagner en réactivité et améliorer le rendement du réseau.

En 2019, les services techniques municipaux ont installé 9 vannes de sectorisation. La pose de nouvelles vannes est en projet pour 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité, dans sa séance du 27 mars 2019 a décidé ne pas transférer les compétences eau et assainissement à la communauté de communes Ponthieu – Marquenterre au 1er janvier 2020.

Aussi, les tarifs actuels peuvent être maintenus comme suit pour 2020 :

- **1ère tranche de 0 à 20 m3 — 1.21 €**
- **2ème tranche de 21 à 100 m3 — 1.16 €**
- **3ème tranche > à 100 m3 — 1.11 €**

- **Abonnement fixe annuel eau — 30.00 €**

- **Entretien des branchements AEP**

Ø 15	**15.00 €**
Ø 30	**30.00 €**
Ø 40	**40.00 €**
Ø 50	**90.00 €**
Ø 60	**110.00 €**
Ø 80	**150.00 €**
Ø 100	**250.00 €**

- **Redevance « pollution » = 0.35€/m3**
  Appliquée à l'ensemble des abonnés du service de l'eau (pour mémoire 0.35 €/m3 en 2019, soit 61 809,80 € reversés à l'Agence de l'Eau)

- **Redevance « Préservation Ressource Eau » = 0,13 €/m3**
  Appliquée à l'ensemble des abonnés du service de l'eau (pour mémoire 0,15 €/m3 en 2019, soit 27 155,73 € à l'Agence de l'Eau via les factures de Véolia, notre fournisseur d'eau, répercutant la perte due aux fuites de l'ensemble de son réseau de distribution desservant le SIAEP de Machy sur les communes alimentées)

- **TVA 5,5 %** applicable à toutes opérations liées à la fourniture d'eau potable par les réseaux publics de distribution

En ce qui concerne la qualité de l'eau potable, les analyses diligentées par le laboratoire départemental de l'A.R.S. (Agence Régionale de Santé) font apparaître une eau d'alimentation conforme aux exigences qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Présenté en conseil municipal lors de sa séance du 29/06/2020.
Adopté par 22 POUR

Le maire,
Jacky THUEUX

MAIRIE DE LA VILLE DE RUE (SOMME)